

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Jean-Paul THUBERT, Françoise PERIDY, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Sylvie DENIS, Bernard DAVID, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Fanny BOESTCH,

Absent : David RANGER (arrivée 20h15)

Suffrages : 19

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

1 –Approbation de comptes rendus.

Le compte rendu de réunion du 30 novembre 2017, préalablement transmis aux conseillers municipaux est approuvé à l'unanimité des voix.

Vote :18 pour

2 –Choix de l'architecte de l'Espace Para Médical (EPM)

L'Agence Technique Départementale (ATD) missionnée par le Conseil Municipal, a rendu l'analyse des trois propositions techniques et tarifaires des cabinets d'architectes ayant candidaté pour la construction de l'EPM.

Entreprises	Proposition d'honoraire
DUCLOS GODIN RIBOULOT	48 341 € HT
CORSET ROCHE	50 760 € HT
CERVET ESPACE 3	49 068 € HT

L'analyse de l'ATD rend compte du respect des compétences techniques demandées, ainsi que de la présentation de la lettre de motivation.

Il est proposé de choisir le même cabinet d'architecte que celui de la maison de santé, soit le cabinet DUCLOS GODIN RIBOULOT

Vote : 18 pour

La somme nécessaire est inscrite au budget 2017 et autorise le lancement des travaux.

Le coût total du projet est estimé à 282 000 €.Le financement du prêt effectué par la commune sera assuré par les loyers encaissés. Des protocoles d'accord ont d'ores et déjà été signés par les deux orthophonistes et la sage femme.

François BOCK rappelle que l'objectif de la commune n'est pas de s'assurer des revenus complémentaires par la location de cabinets, ni de financer l'installation de praticiens de santé, mais d'apporter un service public à moindre coût.

20h 15 Arrivée de David RANGER

3 –Subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le dossier de subvention doit être déposé avant le 19/01/2018

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires.

Vote :19 pour

4 –Chemin de la Grange à Berry

Le chemin rural n°8 de la Grange à Berry, situé sur la commune de Gençay, rejoint la rue de l'Aumônerie et les Bois de la Roche.

La mairie a reçu une proposition de la famille de Pierredon visant à l'échange d'un bout de terrain jouxtant Belle Garenne et La Folie en contrepartie de la partie du chemin de la Grange à Berry se terminant en cul-de-sac et dont la commune est propriétaire.

La commune pourrait ainsi mettre en place un circuit pédestre supplémentaire. Il est nécessaire au préalable de déterminer à quel domaine appartient le morceau de chemin communal,

En réponse à Mme CERISIER qui s'oppose au principe d'un échange, M. le maire indique que de nombreux habitants font régulièrement de la marche, et qu'il existe très peu de lieux de promenade sur le territoire communal.

Sous réserve de l'accord des propriétaires, il est même envisagé d'ouvrir le chemin rural n° 7 vers La Folie, et d'acquérir le chemin pour en assurer l'entretien.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à poursuivre la négociation en vue d'un éventuel échange de chemins.

La proposition d'échange de terrain est soumise au vote.

Vote : 18 voix pour 1 voix contre

5 –Atribus Route de Civray

La société GRAPHIC de Saint Maixent l'Ecole (79) propose d'installer un abri bus sur la route de Civray, en face de l'entreprise Bio Alternatives, en contrepartie de l'utilisation de panneaux publicitaires sur le côté.

La société propose également la pose de panneaux d'information « sucettes » dont une face serait utilisée par la commune et l'autre face aurait un usage publicitaire.

Cet abri bus couvert et moderne permettrait aux lycéens de se protéger de la pluie et du froid.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote : 19 Pour

Malgré l'interdiction appliquée, un bus a de nouveau traversé le centre bourg.

Il s'agit d'un car Ligne en Vienne dont le genre et la plaque d'immatriculation ainsi que l'heure de passage ont été relevés pour vérifications.

6 – Heures Vagabondes

Lors de la manifestation de juillet, des câbles loués à l'occasion par l'association D'Rives en Fêtes (qui fait fonction de Comité des Fêtes de Gençay et St Maurice) ont disparu.

La commune de Gençay, organisatrice, avait accepté de payer la caution de garantie de la location des câbles afin d'alléger la trésorerie de l'association.

Aujourd'hui, D'Rives en Fêtes en propose le remboursement à la commune de Gençay.

La proposition est soumise à délibération.

Vote : 19 Pour

7 –Informations diverses

☒ François BOCK informe les conseillers de démarches effectuées auprès de la mission locale afin de recruter un jeune.

☒ Mineurs Non Accompagnés

Pour rappel, l'association AUDACIA avait présenté lors du conseil municipal du 09/02/2017 un projet d'accueil de mineurs non accompagnés (MNA).

AUDACIA se proposait de répondre à un appel à projet pour l'accueil de jeunes dans un dispositif de 70 places et de répartir ces mineurs dans plusieurs communes par unités de 10 avec une astreinte éducative permanente (24/24).

L'intérêt était de solliciter la reconnaissance de la commune pour une mobilisation de l'ensemble des habitants, une aide des associations sportives et locales de la commune afin de permettre une réinsertion sociale des mineurs.

La commune de Gençay avait également été choisie par AUDACIA pour sa qualité de commune attractive disposant de services (commerces, écoles, collège, transports en commun, etc...), se situant à proximité de Poitiers et disposant d'une ligne de bus pour le lycée de Civray.

Le conseil avait émis un avis négatif après un vote à bulletin secret sur la question, (9 voix contre, 3 voix pour et 3 bulletins blancs).

De toutes façons, ce projet présenté par Audacia n'a pas été retenu par le Conseil Départemental chargé de la gestion de ces mineurs .

Une autre Association a été retenue pour cet appel à projet ; ATSEA. Cette association a fait le choix de communes d'accueil proches des lycées du département et son projet a été retenu.

Elle informe donc la commune de l'implantation de bureaux administratifs à GENCAY ainsi que d'un logement temporaire permettant d'accueillir 3 à 4 jeunes le temps de leur prise en charge. La location d'un logement de quatre pièces sera effectuée sans demande particulière à la mairie .

☞ Le Conseil Départemental a adressé aux mairies de la Vienne des plaquettes d'information pour permettre à toute personne le souhaitant, de devenir famille d'accueil pour les MNA.

Contact sur benevolat@departement86.fr

8 –Questions diverses

○ Retour de la réunion du Pays Civraisien pour les EHPAD du CIAS

La commission ad hoc présidée par Monsieur GABORIT et Monsieur CRESPIEN a prévu d'étudier trois schémas :

- Une gestion par le CIAS
- la cession des EHPAD à l'association les Foyers de Province qui a fait une présentation de son activité en octobre 2017
- la cession à l'association AUDACIA également intéressée.

Aucune décision n'a été prise pour le moment ; les conclusions seront présentées ultérieurement.

François BOCK indique que si l'établissement EHPAD actuellement géré par la commune de Gençay, était intégré au CIAS, il serait possible de mutualiser les moyens et d'effectuer un regroupement administratif pour une gestion globale plus efficiente.

Ce serait une solution alternative aux difficultés financières rencontrées par le CCAS de Gençay face aux remboursements de l'emprunt actuel.

Le CCAS doit décider d'augmenter les tarifs de 0,4% pour les résidents actuels et les nouveaux arrivants, ce qui fait une augmentation de 10 à 15€ par mois.

François BOCK rajoute qu'il est impératif de limiter le coût du tarif journalier de l'établissement afin d'en permettre l'accueil à tous les résidents originaires de la région de Gençay.

○ Rythme scolaire: sur proposition du Président de la République, le Ministre de l'Éducation National a annoncé que les communes pouvaient choisir entre une école à 4 jours ou 4 jours et demi. La décision doit être prise avant le 19 janvier 2018 selon un mode dérogatoire :

- en l'absence de décision le rythme sera de 4 jours et demi

- si la commune décide de revenir à un rythme de 4 jours, elle doit obtenir l'aval des conseils d'école (dans lesquels siègent des représentants de la municipalité, les représentants des parents d'élèves et les enseignants en poste dans l'école.

Quel que soit le choix, il n'y aura pas de forte incidence financière pour la commune et aucun de problème de ramassage scolaire

Un questionnaire a été distribué à l'école :

Les professeurs des écoles sont favorables à un apprentissage sur 5 matinées, plus propices à l'apprentissage des compétences de base. Cependant le personnel de l'école maternelle qui doit réveiller les petits pour être prêts à 15h30 pour la sortie de l'école ou les activités périscolaires, préconise une journée entière de repos le mercredi.

Il ressort donc du questionnaire que l'école primaire est favorable à une semaine de 4 jours et demi, et l'école maternelle à une semaine de 4 jours.

Les activités périscolaires pourront être maintenues, puisque le PEDT signé pour trois ans ne prendra fin qu'en 2019.

Une position commune sera retenue dans le cadre du rapprochement avec la commune de Saint Maurice .

Michel PAIN et François BOCK sont unanimes pour donner la priorité au bien être des enfants.

○ Information de la Préfecture : une aide sera attribuée aux communes pour l'accompagnement des personnes à l'utilisation des sites internet administratifs ; un poste dédié avec caméra webcam sera installé à l'accueil de la mairie.

L'acquisition du matériel informatique sera subventionné par le fonds de la DETR de l'Etat.

○ Remise de médaille Jeunesse et Sport à Vivonne: cette récompense permet de mettre en avant des personnes exerçant les fonctions de président au sein des associations sportives Yves Guillon , adjoint au Maire a fait des propositions qui ont été retenues par les instances sportives.

○ Une convention a été signée avec la Direction des affaires culturelles (DRAC) et l'Université de Poitiers pour l'emploi d'un étudiant qui effectuera des fouilles vers le vieux château.

Une avance de frais de 1 600 € sera engagée par la commune de Gençay qui bénéficiera d'un remboursement ultérieur.

○ RES entreprise commercialisant et installant des éoliennes sera présente lors de la foire de Gençay du 11 janvier 2018 afin de présenter le projet d'implantation d'éoliennes sur Vernon.

La commune et le placier ont donné leur accord pour qu'ils puissent installer un stand d'information sur le marché, au tarif habituel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 25 janvier 2018 à 20h00.

Sophie VERGNAUD